



Code d'éthique Swiss Association of Professional Organizers (Swiss-APO)

En tant que professionnels de l'organisation et membres de Swiss-APO, nous nous conformons à suivre les principes suivants dans l'exercice de notre métier et vis-à-vis de notre Association:

- ✓ Nous exerçons une activité déclarée et pourvue d'une couverture d'assurance
- ✓ Nous travaillons et nous conseillons avec professionnalisme, bienveillance et discrétion dans le cadre de nos compétences
- ✓ Nous respectons les valeurs et les besoins de notre clientèle
- ✓ Nous traitons les informations personnelles de notre clientèle confidentiellement et les utilisons uniquement avec leur consentement explicite
- ✓ Nous travaillons activement au développement et à la reconnaissance du métier de Professional Organizer et de notre association
- ✓ Nous nous engageons à mettre en avant notre association et améliorer sa visibilité en mentionnant Swiss-APO dans les médias
- ✓ Nous maintenons une association équitable, honorable, coopérative et entretenons des relations respectueuses et courtoises entre membres
- ✓ Nous affichons le lien et le logo Swiss-APO sur notre site internet